

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : BASO DW EAU DURE  
 Code de produit : HD94750  
 Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Industriel, Industrie alimentaire, Produit pour usage professionnel.  
 Utilisation de la substance/mélange : Détergents

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Titre	Descripteurs d'utilisation	Raison
Ne convient pas pour un usage grand public		

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

QUARON H&D  
 BP 89152  
 35091 RENNES CEDEX 9 - FRANCE  
 T +33 (0)2 99 29 46 75 - F +33 (0)2 99 29 46 86  
[fds-quaronfrance@quaron.com](mailto:fds-quaronfrance@quaron.com) - [www.basoarvo.com](http://www.basoarvo.com) / [www.quaron.com](http://www.quaron.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B - 1120 Brussels	+32 70 245 245
EUROPE	The European emergency number		112
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 (0)3 83 32 36 36
FRANCE	ORFILA		+33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]

Met. Corr. 1 H290  
 Skin Corr. 1A H314  
 Texte intégral des phrases H et EUH, voir paragraphe 16.

##### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

C; R35  
 Texte intégral des phrases R, voir paragraphe 16.

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Corrosif. Provoque des brûlures dont la gravité dépend de la concentration, du temps de contact et de la partie du corps affectée. Réagit violemment au contact de l'eau. Risque de projections.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) CLP :



GHS05

CLP Mention d'avertissement : Danger  
 Composants dangereux : hydroxyde de sodium  
 Mentions de danger (Phrases H) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux  
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 03/04/2015

Remplace la fiche : 05/11/2014

Indice de révision : 05

### Conseils de prudence (Phrases P)

- : P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine
- P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
- P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
- P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

### Mentions de danger complémentaires

- : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
hydroxyde de sodium	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE (EINECS)) 215-185-5 (N° Index UE) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	5 - 20	C; R35
métasilicate de disodium	(N° CAS) 6834-92-0 (N° CE (EINECS)) 229-912-9 (N° Index UE) 014-010-00-8 (N° REACH) 01-2119449811-37	1 - 5	C; R34 Xi; R37
Acide diéthylènetriamine penta (méthylènéphosphonique), sel de sodium	(N° CAS) 22042-96-2 (N° CE (EINECS)) 244-751-4 (N° REACH) 01-2119514449-36	1 - 5	Non classé

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]
hydroxyde de sodium	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE (EINECS)) 215-185-5 (N° Index UE) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	5 - 20	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314
métasilicate de disodium	(N° CAS) 6834-92-0 (N° CE (EINECS)) 229-912-9 (N° Index UE) 014-010-00-8 (N° REACH) 01-2119449811-37	1 - 5	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335
Acide diéthylènetriamine penta (méthylènéphosphonique), sel de sodium	(N° CAS) 22042-96-2 (N° CE (EINECS)) 244-751-4 (N° REACH) 01-2119514449-36	1 - 5	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir paragraphe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers secours : INTERVENIR TRES RAPIDEMENT - ALERTER UN MEDECIN - NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULSIONS.
- Après inhalation : Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Mettre au repos. Eviter le refroidissement (couverture). Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène (par une personne autorisée). En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
- Après contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin.
- Après contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Ôter les lentilles de contact, si cela est possible. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
- Après ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR, à cause des effets corrosifs. Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Prévoir d'urgence un transport vers un centre hospitalier.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation : Corrosif pour les voies respiratoires. Peut provoquer une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Toux et respiration difficile. Saignements de nez.

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 03/04/2015

Remplace la fiche : 05/11/2014

Indice de révision : 05

- contact avec la peau : Corrosif pour la peau. Provoque de graves brûlures. Peut causer des ulcères. Ils ont une lente guérison.
- contact avec les yeux : Corrosif pour les yeux. Provoque de graves brûlures. Risque de lésions oculaires permanentes graves si le produit n'est pas éliminé rapidement.
- Ingestion : Grave brûlure des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Douleurs abdominales, nausées. Vomissements. Risque de perforation digestive avec état de choc.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Pulvérisation d'eau. Mousses résistantes au produit. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone. Utilisez du sable seulement pour éteindre des petits feux.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : La dilution et la neutralisation sont exothermiques.
- Danger d'explosion : Dégage de l'hydrogène en contact avec des métaux, gaz inflammable et explosible.
- Réactions dangereuses : Dangers liés à des réactions exothermiques. Réaction violente lors d'apport d'eau sur une base concentrée.
- Mesures générales : Produit non inflammable. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte incendie : Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux. Si possible, stopper les fuites.
- Equipements de protection particuliers des pompiers : Vêtements de protection;Appareil respiratoire autonome.
- Autres informations : Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage . Porter un appareil respiratoire recommandé. Eviter toute exposition inutile. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.
- Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Assurer une bonne ventilation de la zone. Faire évacuer la zone dangereuse.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage . Pour le choix des protections respiratoires voir le chapitre 8.
- Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecarter matériaux et produits incompatibles.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important. Pomper dans un réservoir de secours adapté.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimez les fuites, si possible sans risque pour le personnel.
- Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Déversement limité : Absorber ou retenir le liquide avec du sable, de la terre ou toute matière limitant l'épandage. Placer les récipients fuyants dans un fût ou un surfût étiqueté. Récupérer dans un récipient étiqueté, fermé, afin de procéder en sécurité à une élimination ultérieure. Laver à grande eau la zone contaminée. Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés. Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet. Epandages de forte importance : Neutraliser avec un acide dilué (risque de réaction exothermique et de projections avec un acide concentré). Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau avant neutralisation. Absorber avec un matériau approprié. Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié et étiqueté pour élimination. Après la collection des fuites, rincer le sol avec de l'eau . Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés.

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 03/04/2015

Remplace la fiche : 05/11/2014

Indice de révision : 05

Autres informations

: Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Contactez un spécialiste pour la destruction/récupération éventuelle du produit récupéré. Suivez les réglementations locales concernant la destruction du produit.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : NE JAMAIS verser d'eau dans le produit mais TOUJOURS le produit dans l'eau. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Eviter toute exposition inutile. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Lavage fréquent des sols et équipements. Lavez les vêtements avant réutilisation. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuves de rétention sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Des rince-yeux et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité de toute zone comportant des risques d'exposition.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Conserver à l'écart des: Acides.

Produits incompatibles : Oxydant. Réaction exothermique avec risques de projection lors d'un ajout d'eau sur le produit concentré. Acides (la dilution et la neutralisation sont exothermiques).

Matières incompatibles : Métaux légers.

Matériaux d'emballage : Recommandés : matières plastiques spécifiques (PVC - PE), verre, polyester stratifié, acier revêtu. Polypropylène. Acier inoxydable. Acier doux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>

#### 8.1.1 DNEL (Derived No Effect Level)

hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	Effets locaux	1 mg/m <sup>3</sup>
méta-silicate de disodium (6834-92-0)		
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	Effets systémiques	6,22 mg/m <sup>3</sup>
DNEL Travailleur : Voie cutanée - Exposition à Long Terme	Effets systémiques	1,49 mg/kg de poids corporel/jour

#### 8.1.2 PNEC (Previsible None Effect Concentration)

méta-silicate de disodium (6834-92-0)	
PNEC eau douce	7,5 mg/l
PNEC eau de mer	1 mg/l
PNEC station d'épuration	1000
Acide diéthylènetriamine penta (méthylène-phosphonique), sel de sodium (22042-96-2)	
PNEC eau douce	0,52 mg/l
PNEC eau de mer	0,052 mg/l
PNEC sédiments (eau douce)	108 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	10,8 mg/kg poids sec
PNEC sol	174 mg/kg poids sec
PNEC station d'épuration	20 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Hygiène industrielle : Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
- Equipement de protection individuelle : Vêtements résistant à la corrosion. Gants. Lunettes de sécurité. Bottes/Chaussures de sécurité.



- Vêtements de protection - sélection du matériau : Exemple : Caoutchouc. Polyéthylène. La compatibilité des gants et des vêtements avec le produit doit être vérifiée avec le fournisseur.
- protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
  - protection des yeux : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.
  - protection de la peau : Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés.
  - protection respiratoire : Si la ventilation est insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser une protection respiratoire combinée type. E. P3.
- Risques thermiques : En cas de décomposition thermique, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Aspect : Liquide.
- Couleur : Ambre.
- Odeur : Inodore.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : 12,2 sol. 1%, 20°C
- Point de fusion : 0 °C
- Point de solidification : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
- Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible
- Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : Aucune donnée disponible
- Densité : 1,169 g/cm<sup>3</sup> (20°C)
- Solubilité : Soluble dans l'eau.
- Log P octanol / eau à 20°C : Aucune donnée disponible
- Temp. d'autoinflammation : Aucune donnée disponible
- Point de décomposition : Aucune donnée disponible
- Viscosité : dynamique: < 10 mPa.s (20°C)
- Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
- Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Dangers liés à des réactions exothermiques. Réaction violente lors d'apport d'eau sur une base concentrée.

### 10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation industrielle. L'hydroxyde de sodium se décompose lentement par carbonatation au contact du dioxyde de carbone de l'air.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Fortes réactions exothermiques lors d'un ajout d'eau sur le produit concentré. Forte réaction exothermique avec les acides. Réaction avec les agents oxydants. Réagit avec les métaux avec dégagement d'hydrogène gazeux inflammable.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur et lumière solaire. Contact avec des substances métalliques.

### 10.5. Matières incompatibles

Réagit violemment avec : Eau. Métaux. Acides.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Au contact des métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs. La décomposition thermique génère des vapeurs toxiques.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

#### hydroxyde de sodium (1310-73-2)

Administration cutanée (lapin) DL50	1350 mg/kg effets corrosifs
-------------------------------------	-----------------------------

#### métasilicate de disodium (6834-92-0)

Administration orale (rat) DL50	1150 (1150 - 1350) mg/kg
---------------------------------	--------------------------

Administration cutanée (lapin) DL50	> 5000 mg/kg
-------------------------------------	--------------

Inhalation (rat) CL50	2,06 g/m <sup>3</sup>
-----------------------	-----------------------

#### Acide diéthylènetriamine penta (méthylène phosphonique), sel de sodium (22042-96-2)

Administration orale (rat) DL50	7180 mg/kg
---------------------------------	------------

Administration cutanée (lapin) DL50	7940 mg/kg
-------------------------------------	------------

ATE (par voie orale)	7180,000 mg/kg de poids corporel
----------------------	----------------------------------

ATE (dermique)	7940,000 mg/kg de poids corporel
----------------	----------------------------------

Corrosion et irritation de la peau : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
pH: 12,2 sol. 1%, 20°C

Graves dommages et / ou irritations oculaires : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite  
pH: 12,2 sol. 1%, 20°C

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau : Non classé

#### Informations relatives aux CMR:

Mutagénéité des gamètes : Non classé

Carcinogénéité : Non classé

Toxicité reproductrice : Non classé

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) : Non classé

#### métasilicate de disodium (6834-92-0)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	227 mg/kg de poids corporel/jour
-----------------------------	----------------------------------

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Mutagenicité : Non mutagène. Evaluation de la toxicité pour la reproduction : Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

- Effets sur l'environnement : Les risques pour l'environnement aquatique sont liés à l'alcalinisation du milieu par augmentation de pH.

- sur l'eau : Le produit peut entraîner une augmentation du pH

#### hydroxyde de sodium (1310-73-2)

CL50-96 h - poisson	45,4 mg/l <i>Onchorhynchus mykiss</i>
---------------------	---------------------------------------

#### métasilicate de disodium (6834-92-0)

CL50-96 h - poisson	210 mg/l <i>Brachydanio rerio</i>
---------------------	-----------------------------------

CE50-48 h - Daphnies	1700 mg/l <i>Daphnia magna</i>
----------------------	--------------------------------

CE50-72 h - algues	207 mg/l <i>Scenedesmus subspicatus</i>
--------------------	---

ErC50 (algues)	> 345,4 mg/l <i>Scenedesmus subspicatus</i>
<b>Acide diéthylènetriamine penta (méthylène phosphonique), sel de sodium (22042-96-2)</b>	
CL50-96 h - poisson	750 mg/l <i>Salmo gairdneri</i>
CE50-48 h - Daphnies	242 mg/l <i>Daphnia magna</i>

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>BASO DW EAU DURE</b>	
DCO-valeur	43 mg O <sub>2</sub> /g
<b>hydroxyde de sodium (1310-73-2)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non applicable.
<b>métasilicate de disodium (6834-92-0)</b>	
Persistance et dégradabilité	Le produit est non biodégradable (produit inorganique).
<b>Acide diéthylènetriamine penta (méthylène phosphonique), sel de sodium (22042-96-2)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>hydroxyde de sodium (1310-73-2)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non applicable.
<b>métasilicate de disodium (6834-92-0)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas être bioaccumulable.
<b>Acide diéthylènetriamine penta (méthylène phosphonique), sel de sodium (22042-96-2)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>BASO DW EAU DURE</b>	
- sur le sol	un ou plusieurs constituants du produit sont mobiles et peuvent contaminer les eaux souterraines.
<b>hydroxyde de sodium (1310-73-2)</b>	
- sur le sol	Produit s'infiltrant facilement dans le sol.
<b>métasilicate de disodium (6834-92-0)</b>	
- sur le sol	Solution aqueuse. Potentiel de mobilité dans le sol très élevé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux. L'élimination doit être réalisée en accord avec la législation en vigueur. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières. Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet.
Recommandations d'évacuation des eaux usées	: Ne pas déverser à l'égout. Ne pas déverser dans les eaux de surface.
Recommandations d'élimination des emballages	: Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Laver abondamment à l'eau et neutraliser avant destruction. Réutilisation possible après lavage et décontamination. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.
Indications complémentaires	: L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

<b>14.1. Numéro ONU</b>	
N° ONU	: 1824
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	
Désignation officielle de transport	: HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Description document de transport	: UN 1824 HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION, 8, II, (E)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
Classe (ONU)	: 8

Étiquettes de danger (ONU) : 8



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Respecter les réglementations en vigueur relatives au transport (ADR/RID, IATA/OACI, IMDG). En cas d'accident, se référer aux consignes écrites de transport et aux chapitres 5, 6 et 7 de la présente Fiches de Données de Sécurité.

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 80  
Code de classification (ONU) : C5  
Panneaux oranges :



Catégorie de transport (ADR) : 2  
Code de restriction concernant les tunnels : E  
Quantités limitées (ADR) : 1I  
Quantités limitées (ADR) : LQ22  
Excepted quantities (ADR) : E2

#### 14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS (Feu) : F-A  
Numéro EmS (déversement) : S-B

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

#### Ne contient pas de substance candidate (SVHC) REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement Européen CE/689/2008 relatif aux exportations et importations de produits chimiques dangereux

Aucune donnée disponible

Règlement Européen CE/648/2004 relatif aux détergents

Les composants organiques de ce mélange respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement européen CE/648/2004 du 31/03/2004 relatif aux détergents.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
phosphonates	<5%

#### 15.1.2. Directives nationales

##### France

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) selon le Code de l'Environnement

No ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) selon le Code de l'Environnement Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
1630.text	Soude ou potasse caustique (fabrication industrielle, emploi ou stockage de lessives de)		
1630.B1	B. Emploi ou stockage de lessives de Le liquide renfermant plus de 20% en poids d'hydroxyde de sodium ou de potassium. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. supérieure à 250 t	A	1
1630.B2	B. Emploi ou stockage de lessives de Le liquide renfermant plus de 20% en poids d'hydroxyde de sodium ou de potassium. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. supérieure à 100 t, mais inférieure ou égale à 250 t	D	

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été faite pour cette substance

## SECTION 16: Autres informations

### Chapitres modifiés:

02 (classification CLP).

11 (ajout de données).

Sources des données utilisées

: Fiche toxicologique INRS N° 20 : Hydroxyde de sodium et solutions aqueuses.

Autres données : Texte intégral des phrases R-,H- et EUH:

Met. Corr. 1	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H335	Peut irriter les voies respiratoires
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande
R34	Provoque des brûlures
R35	Provoque de graves brûlures
R37	Irritant pour les voies respiratoires
C	Corrosif
Xi	Irritant

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

*Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en œuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit mener avant toute utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.*